



**TAXE DE  
SÉJOUR**  
TOURIST TAX

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

## TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2020

## TAX PRICE

Per person and per night in effect at 01/01/2020

DÉLIBÉRATION DU 01-07-2019

Pour les hébergements classés (en étoiles) ainsi que pour les palaces, les chambres d'hôtes, les aires de camping-cars, les terrains de camping et de caravanage et les ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for ranked accommodations (in stars), palaces, bed and breakfast, camper van's areas, campsites and caravan pitches, and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

**Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourism and holiday residences**

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
Palaces	3.00€
★★★★★	2.50€
★★★★	2.00€
★★★	1.00€
★★	0.60€
★	0.50€

**Villages de vacances / Vacation Villages**

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
★★★★★	0.60€
★★★★	0.50€
★★★	
★★	
★	

**Campings / Campsites**

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
★★★★★	
★★★★	0.50€
★★★	
★★	0.20€
★	
Non classés	

**Hébergements hors classement / Accommodations without ranking**

Nature / Type	Tarif / Rate
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0.50€
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0.50€
Ports de plaisance / Yacht Harbour	0.20€

## CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par nuit quel que soit le nombre d'occupants

## TAX EXEMPTION

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People who occupy premises the rent of which is lower than 1€ a night regardless of the number of occupants

Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

Maison de Pays - 5 allée du Chantre - 44190 CLISSON

Tel. 02 40 36 35 87 | [levignobledenantes@taxesejour.fr](mailto:levignobledenantes@taxesejour.fr) | <https://levignobledenantes.taxesejour.fr>